

BIO SUZA FOSSE

Traitement biologique des fosses septiques

Propriétés

- Equilibre le travail biologique de la fosse.
- Redémarre ou permet de supporter une épuration interrompue accidentellement (antibiotiques, bactéricides, soude caustique, etc). Indispensable dans les collectivités où le contrôle des rejets est difficile.
- Evite les mauvaises odeurs dans les canalisations, les drains et les fosses.
- Augmente la capacité épuratoire de la fosse. Espace considérablement les curages.
- Améliore la qualité des eaux épandues.
- Sans danger pour l'homme et son environnement. Il va au-delà de la biodégradabilité, puisqu'il est classé dans les biodégradants (dépolluants).

Mode d'emploi

- Une dose (voir tableau de dosage) dans un seau d'eau tiède.
- Laisser les micro-organismes se réveiller pendant 15 minutes.
- Verser directement dans la cuvette.
- Dose choc** : 1^{ère} semaine ou pour fosse engorgée pendant 3 semaines.
- Dose d'entretien** : 1 fois par semaine, chaque semaine, le soir au moment de l'utilisation la moins fréquente.

Nbre de personnes utilisatrices de la fosse	1-5	6-10	10-20	20-30	30-40	40-50	50-75	75-100	100-150	150-200	200-300	300-400	400-500
DOSE CHOC 1 ^{ère} semaine	90 g	180 g	300 g	350 g	400 g	500 g	800 g	1200 g	1500 g	1800 g	2100 g	2400 g	3000 g
DOSE D'ENTRETIEN semaines suivantes	30 g	80 g	120 g	150 g	200 g	250 g	300 g	400 g	500 g	600 g	700 g	800 g	1000 g

Précautions d'emploi

- Ne pas employer de bactéricide 2 heures avant et 2 heures après l'ensemencement.
- Ne pas appliquer dans les fosses en ciment de moins de 6 mois.
- Ne pas attendre plus de 2 heures avant de verser la solution Eau + **Bio Suza Fosse**.
- Ne pas employer d'eau à plus de 60°C.
- A conserver à l'abri de la lumière, de la chaleur et de l'humidité.

Caractéristiques techniques

- Complexe lyophilisé de micro-organismes sélectionnés non pathogènes, sur structure minérale enrichie en oligo-éléments.
- pH en solution saturée : 7 à 8.
- Fiche de données de sécurité disponible sur : www.produits-de-france.fr ou sur simple demande.

Contrôlé par le Laboratoire d'Epidémiologie Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire
N° 904774 du 15-05-1990

